

Diabète et Permis de Conduire

*Exposé du Dr. François Moreau lors de la Table ronde
organisée conjointement par Activ'Diab 67 et Insulib le 29 mars 2014*

Questions

- déclaration du diabète pour les candidats à l'obtention du permis de conduire
- renouvellement du permis de conduire pour les personnes diabétiques
- en cas d'accident, quid de l'assurance automobile
- hypoglycémies et Conduite

DÉCLARATION DU DIABÈTE EN CAS DE DOSSIER POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE

RAPPEL SUR LES GROUPES DE PERMIS DE CONDUIRE

groupe léger

- A1 (16 ans) 2 roues $\leq 125 \text{ cm}^3$
- A2 (18 ans) 2 roues jusque 35 kW
- A (24 ans) moto
- B

groupe lourd

Permis BE : véhicule de catégorie B
attelé d'une remorque de plus de 750 kg

Permis C : véhicules de plus de 3,5
tonnes

Permis CE : véhicule de catégorie C
attelé d'une remorque de plus de 750 kg

Permis C1 : véhicule dont le PTAC est
compris entre 3,5 et 7,5 tonnes

Permis C1E : véhicule de catégorie C1
dont la remorque pèse plus de 750 kg

Permis D : véhicule de transport de
personnes - plus de 8 places

Permis DE : véhicule de catégorie D
attelé d'une remorque de plus de 750 kg

Permis D1 : véhicule de transport de
personnes - 16 places assises et 8
mètres de long maximum

Permis D1E : véhicule de catégorie D1
attelé d'une remorque de plus de 750 kg

source: site vosdroitsservicepublic.fr

Tout candidat au permis de conduire ou tout conducteur qui rencontre un problème de santé doit, **de sa propre initiative**, se soumettre à un contrôle médical. Il existe une liste des affections médicales qui sont incompatibles avec l'obtention du permis ou impliquent des restrictions à l'usage du permis.

Des sanctions sont prévues en cas de non respect de cette obligation.

DECLARATION DE L'ETAT DE SANTE

- obligation légale pour tout candidat au permis de conduire
- à qui : à la Préfecture
- le formulaire questionne sur la présence ou non d'une affection "susceptible d'être incompatible avec la conduite".

La demande de contrôle médical peut être faite par l'examineur lors de l'épreuve pratique de l'examen.

LE CANDIDAT EST :	OUI	NON
• porteur d'un dispositif de correction de la vision (verres correcteurs, lentilles de contact...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• atteint à sa connaissance d'une affection et/ou d'un handicap susceptible d'être incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou de donner lieu à la délivrance d'un permis de conduire de validité limitée (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• titulaire d'une pension d'invalidité civile ou militaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dans un arrêté du 21 décembre 2005, les diabètes type 1 et type 2 font partie de la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou peuvent donner lieu à la délivrance d'un permis de conduire à durée de validité limitée.

LA VISITE D'APTITUDE MEDICALE A LA CONDUITE

- chez qui ? : depuis le 1^{er} septembre 2012, par les médecins agréés par le préfet, siégeant hors commission médicale départementale : **médecins généralistes libéraux le plus souvent**
-

<http://www.visite-medicale-permis-conduire.org/adresses-des-medecins-agrees/adresses-medecins-agrees-france>

listes normalement disponibles sur le site de la préfecture du département

- coût: 33 € ± ceux liés à d'éventuels examens complémentaires ne donnent pas lieu à un remboursement par la Sécurité sociale

DEROULEMENT DU CONTROLE

Pièces nécessaires :

pièce d'identité et sa photocopie et 2 photos d'identité récentes

Le certificat

cerfa N° 14880*01 **AVIS DU OU DES MÉDECINS** **VOLET 2**
Exemplaire n° 1 destiné à la préfecture

2 Usager examiné : NOM _____ PRÉNOM _____ Né(e) le _____

En cabinet médical En commission médicale primaire En commission médicale d'appel

Autre structure médicale (préciser) : _____

3 Examens complémentaires demandés le _____ Tests psychotechniques réalisés le _____

4 **4-1** Après contrôle médical, le médecin _____, consultant hors commission médicale :
 NE PRONONCE PAS D'AVIS ET RENVOIE L'USAGER DEVANT LA COMMISSION MÉDICALE PRIMAIRE.

4-2 Le(s) médecin(s) _____
et _____ agréé(s) par _____
le(s) préfet(s) de (s) département(s) n° _____, après contrôle médical de l'intéressé(e), émettent conformément à la réglementation en vigueur et à la liste des affections médicales compatibles avec le maintien ou la délivrance du permis de conduire, l'avis médical suivant :

GRUPE LÉGER OU ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES RELEVANT DU GROUPE LÉGER

A1 A2 A B1 B BE Taxi Ambulance Voiture de remise
 Ramassage scolaire Transport public de personnes
 Transport public à moto Véhicule de tourisme avec chauffeur

APTE pour la durée de validité fixée par la réglementation
 APTE TEMPORAIRE pour une durée de validité limitée à _____ et
à réexaminer par la commission médicale : oui non
 APTE avec les restrictions ou dispenses suivantes : Observations :
 dispositif de correction de la vision
 port d'un appareil de prothèse
 conduite d'un véhicule aménagé
 dispense du port de la ceinture de sécurité
 INAPTE

GRUPE LOURD OU ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES RELEVANT DU GROUPE LOURD

C1 C1E C CE D1 D1E D DE Enseignement de la conduite

APTE pour la durée de validité fixée par la réglementation
 APTE TEMPORAIRE pour une durée de validité limitée à _____ et
à réexaminer par la commission médicale : oui non
 APTE avec les restrictions ou dispenses suivantes : Observations :
 dispositif de correction de la vision
 port d'un appareil de prothèse
 conduite d'un véhicule aménagé
 dispense du port de la ceinture de sécurité
 INAPTE

Obligation pour le médecin agréé **d'informer l'usager des motifs à l'origine de l'avis**

Contrôle sur votre **aptitude physique** à conduire, mais aussi sur **vos aptitudes cognitives et sensorielles**.

Le médecin s'assure que vous êtes capable de comprendre et **d'utiliser toutes les informations nécessaires à la conduite et à la bonne maîtrise de votre véhicule**.

Le médecin **peut prescrire des examens complémentaires** (parmi lesquels des examens psychotechniques) ou demander au préfet que vous soyez convoqué devant la commission médicale départementale.

5- Le déroulement du contrôle

Pour obtenir le formulaire qui se compose de deux pages, vous avez le choix entre trois possibilités :

- vous pouvez le télécharger sur le site : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14880_01.do ;
- vous pouvez le retirer à la Préfecture ;
- vous pouvez en faire la demande par courrier auprès des services préfectoraux (joindre une enveloppe timbrée pour l'envoi).

Accès INTERNET Formulaire téléchargé en ligne	Pas d'accès INTERNET Formulaire délivré par l'Administration
<p><i>(Avant le contrôle médical)</i></p> <p>2 possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none">■ vous l'imprimez en 3 exemplaires recto et vous le remplissez à la main ; <p><i>ou bien</i></p> <ul style="list-style-type: none">■ vous le remplissez en ligne et vous l'imprimez en 3 exemplaires recto ; <p>Dans les deux cas, vous ne devez remplir que les parties 1-1 à 1-3.</p> <p><i>(Le jour du contrôle médical)</i></p> <ul style="list-style-type: none">■ vous devez présenter le document au médecin accompagné des pièces justificatives.	<p><i>(Avant le contrôle médical)</i></p> <ul style="list-style-type: none">■ vous ne devez remplir que les parties 1-1 à 1-3. <p><i>(Le jour du contrôle médical)</i></p> <ul style="list-style-type: none">■ vous devez présenter le document au médecin accompagné des pièces justificatives.

Pour télécharger le formulaire :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14880_01.do

POINTS SPECIFIQUES POUR LES PERSONNES DIABETIQUES

- risque hypoglycémique
- retentissement ophtalmomogique

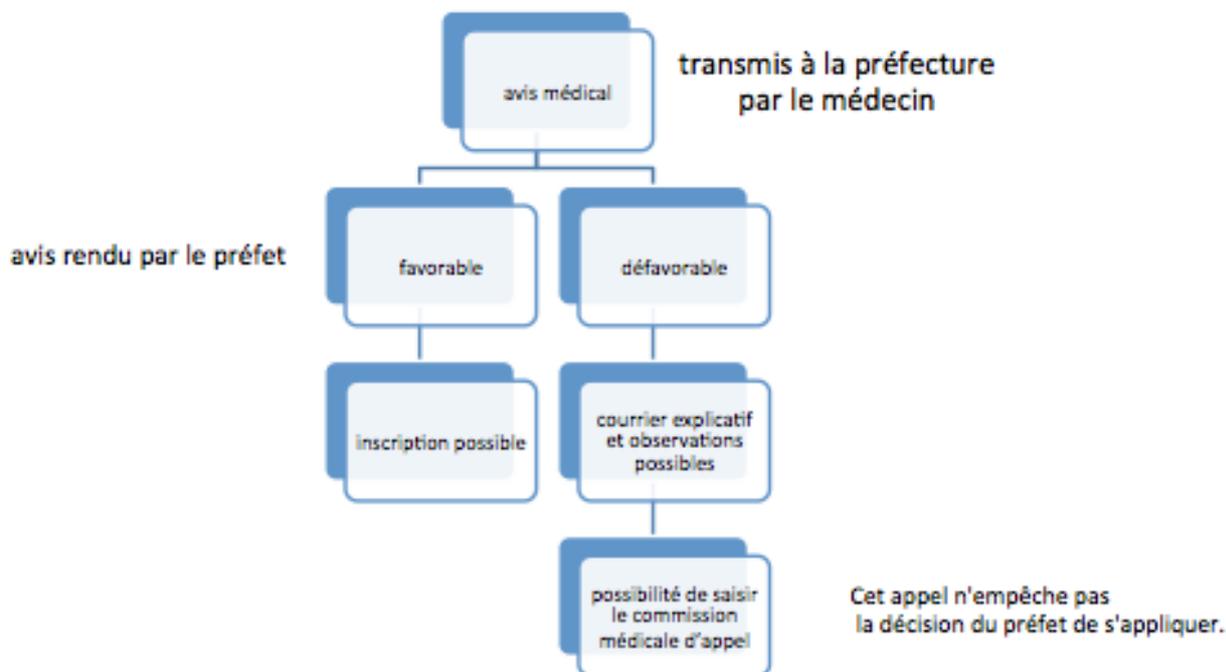
Préparer la visite médicale avec le médecin agréé

Demander un certificat médical au médecin « suivant », certificat qui pourra être présenté lors de la visite médicale avec les éléments essentiels que doit indiquer votre médecin concernant :

- le suivi des recommandations de la Haute Autorité de Santé
- l'autosurveillance glycémique si nécessaire
- équilibre glycémique
- la survenue ou non des hypoglycémies
- les retentissements notamment ophtalmologiques

Déroulement de la procédure pour les candidats au permis

→ **idem pour les personnes avec diagnostic de diabète après l'obtention du permis**



2- Périodicité du contrôle

Le délai entre chaque visite médicale dépend de l'âge du conducteur, d'une éventuelle affection médicale et de la ou des catégorie(s) de permis détenue(s).

Catégorie de permis	Moins de 60 ans	A partir de 60 ans et jusqu'à 76 ans	A partir de 76 ans
BE, C1, C1E, C, CE	5 ans	2 ans	1 an
D1, D1E, D, DE	5 ans	1 an	1 an

Durée et validité de l'avis

- si avis favorable, permis délivré pour 5 ans (3 ans pour le groupe lourd)

Quelles sont les conséquences d'une non déclaration d'un problème de santé ?

→ « omission » de se soumettre à un contrôle médical imposé par votre état de santé :

amende pouvant aller jusqu'à 750 € (en général, il s'agit d'une amende forfaitaire de 135 €).

→ « personne conduisant sans permis de conduire et ayant fait une fausse déclaration »

en cas d'accident dû à une pathologie considérée comme incompatible avec le fait de conduire, le responsable ne sera pas couvert par son assurance !